N°2557
Entrée le 29.07.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 01.09.2025
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 30.07.2025

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2557 du 2 juillet 2025 de Madame la Députée Françoise Kemp concernant « Deepfakes ».

Madame la Ministre,

En date du 2 juillet 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 1 septembre 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue